

L'EFHPA, L'ECH & le Forum Européen des Patients

EFHPA Fédération Européenne des Associations
de Patients utilisateurs d'Homéopathie
ECH Comité Européen pour l'Homéopathie

L'AHP France est membre fondateur de l'EFHPA qui a été constituée en octobre 2000 à Marseille en réponse au désir de la Commission Européenne de n'avoir à faire qu'à une seule organisation représentative des patients.

Avant d'être connu sous le nom EFHPA, le groupe s'était développé et se réunissait régulièrement en tant que sous-comité Patients/Utilisateurs d'homéopathie (ECH). L'EFHPA demeure affiliée à L'ECH et est membre du Forum Européen des Patients.

En tant que membre actif de l'EFHPA et affilié à l'ECH, **AHP France participe à l'élaboration des grandes orientations concernant la pratique de la médecine homéopathique.** Ces décisions intéressent médecins, chirurgiens dentistes, vétérinaires, pharmaciens et patients.

L'EFHPA a comme mission de représenter les patients qui en Europe ont recours ou recherchent un traitement homéopathique. L'EFHPA désire voir l'homéopathie complètement intégrée dans la politique de santé de l'Union Européenne et travaille à rendre les autorités européennes conscientes des avantages de l'homéopathie. **L'EFHPA est la voix des patients en Europe.**



AHP
France

Association Homéo Patients-France

Centre Social d'Endoume
285 rue d'Endoume
13007 Marseille

www.ahpfrance.com

création graphique : imanulcreation@yahoo.fr



AHP

France

Association
Homéo-patients



Centre Social d'Endoume
285 rue d'Endoume
13007 Marseille

Qu'est-ce que l'homéopathie ?

L'homéopathie, c'est un système médical de soins qui traite le patient en agissant sur son terrain. C'est une approche qui considère le malade dans sa globalité et de ce fait chaque traitement prescrit est individuel à chacun.

► Que peut-on soigner par homéopathie ?

Toutes les pathologies peuvent faire l'objet de traitement homéopathique, mais seul le médecin homéopathe formé décidera de l'indication d'un traitement conventionnel ou homéopathique ou de la combinaison des deux méthodes.

► Qu'est-ce que le médicament homéopathique ?

Les médicaments homéopathiques sont fabriqués à partir d'éléments naturels minéraux, végétaux et biologiques.

Leur préparation est effectuée par des laboratoires qui sont strictement contrôlés par les organismes officiels de santé (AFFSAPS).

► L'homéopathie est-elle sûre ?

Elle est sûre car le médicament est issu de souches traçables. Les dilutions utilisées éliminent tout risque de toxicité et ne montrent aucun effet ou risque toxique.

► L'homéopathie est-elle régulée ?

En France l'homéopathie est réservée à la prescription médicale.

► Que peut penser mon médecin traitant de l'homéopathie ?

Il peut être lui-même homéopathe, ou vous orienter vers un homéopathe dans le parcours de soins. De ce fait le traitement et la consultation sont remboursés.

L'Association Homéo Patients France (AHP)

L'AHP est une association de patients utilisateurs d'homéopathie.

Vous êtes patients, vous vous soignez par homéopathie ponctuellement ou régulièrement et souhaitez soutenir cette pratique médicale :

Adhère donc à l'AHP-France

Vous recevrez des nouvelles régulières par le journal «Similis» et serez informés et invités à nos conférences et tables rondes.

Adhérer à une association de patients consiste à vouloir en savoir plus sur une maladie, une thérapeutique ou encore un choix de santé.

L'AHP France, Association de Patients a été fondée en 1998, quand certaines souches de médicaments homéopathiques ont été supprimées temporairement de la pharmacopée française.

Cette occasion de crise de l'homéopathie a laissé entrevoir à tous les acteurs de l'homéopathie (médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes et vétérinaires) **l'importance de la voix des patients.**

Depuis, plusieurs vagues de menaces ont visé l'homéopathie et grâce aux témoignages des patients, de la ténacité des médecins prescripteurs et de la qualité de fabrication des médicaments par l'industrie pharmaceutique française et européenne, **le respect de la pratique homéopathique**, en tant que pratique médicale **a pu être préservé.**

Si vous adhérez à l'AHP France, vous pourrez **être informé** régulièrement de tout ce qui se passe au niveau national et européen.

L'AHP France, avec sa mission européenne permet de surcroît de faire entendre les demandes des patients au niveau européen.

Mlle, Mme, M.

Prénom

Nom

Profession

Institution

Adresse

Code postal

Ville Tél.

Fax

E-mail

Je désire adhérer à AHP France et je joins un chèque correspondant au montant de ma cotisation pour l'année, libellé à l'ordre de AHP France

Membre : 12 euros

Bienfaiteur : 20 euros

1ère adhésion Renouvellement

Attention : tout courrier doit être adressé à

Mme Ricard, AHP France,

Les Charmilles de la Torse

1 bis av. du Val St André,

13100 Aix en Provence